

Carte Nationale d'Identité

Vous avez besoin d'une carte d'identité, en première demande ou en renouvellement, veuillez effectuer votre pré-demande en ligne puis prenez ensuite rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie.

Faire sa demande de CNI

La demande s'effectue en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ou dans une mairie équipée de bornes biométriques.

Première demande pour un majeur

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- En cas d'hébergement : la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur
- Pour les personnes naturalisées, fournir le décret ou le certificat de nationalité française

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels le prouvant (actes de mariage, de veuvage ou livret de famille).

Première demande pour un mineur (présence du mineur obligatoire)

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- Pièce d'identité des parents
- Autorisation écrite des deux parents
- Pour les enfants naturalisés, fournir le décret ou le certificat de nationalité française
- En cas de séparation, fournir le jugement de divorce et le cas échéant une autorisation écrite de l'autre parent et sa pièce d'identité

Renouvellement de sa carte nationale d'identité

- 2 photos d'identité récentes aux normes
- Carte nationale d'identité à renouveler (obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition)
- En cas d'hébergement : la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur
- Carte Nationale d'Identité des parents (pour les mineurs)
- Autorisation écrite des deux parents
- En cas de séparation, fournir le de divorce

Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), fournir les documents officiels le prouvant (actes de mariage, de veuvage ou livret de famille)

Si perte ou vol de votre carte nationale d'identité, ou voyage programmé, rajouter :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport biométrique valide
- 25 € en timbre fiscal (art.1628 bis du code général des impôts)
- Un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte Navigo, etc.)
- Déclaration de perte pouvant être téléchargée sur service-public.fr
- Déclaration de vol à retirer dans un commissariat de police ou une gendarmerie
- Un document prouvant le voyage tel que : Titre de transport, réservation ou devis d'une agence, justificatif ou présentation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenés à voyager à l'étranger.

Timbres fiscaux

- Pour un renouvellement (sur présentation de votre ancienne CNI) : gratuit

- Perte ou un vol : timbre fiscal d'un montant de 25€

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Pré-demande en ligne sur ANTS](#)

[Suivre votre demande de CNI](#)

[Achat de timbres fiscaux en ligne](#)